

À New York, les visiteurs sont protégés contre la discrimination.



La loi sur les droits de l'homme de la ville de New York garantit à chacun – **y compris aux visiteurs et aux touristes** – le droit de profiter de la ville à l'abri de la haine, des préjugés et de la discrimination.

La ville de New York a l'une des lois anti-discrimination les plus strictes du pays, couvrant plus de 25 catégories. Elle garantit un traitement digne et respectueux pendant votre séjour.

Où s'appliquent ces protections ?

La loi vous protège dans de nombreux lieux, notamment :

- Hôtels, auberges, campus et locations de courte durée
- Entreprises, magasins et prestataires de services
- Taxis et transports publics

Quels sont les exemples de discrimination ?

- On dit à un client d'hôtel accompagné d'un animal d'assistance que les animaux de compagnie ne sont pas admis.
- On dit à un voyageur qu'il ne peut pas participer à une visite guidée parce qu'il utilise un dispositif d'aide à la mobilité et que « ça prend de la place ».
- Un chauffeur de taxi tient des propos blessants à l'égard d'une personne en raison de sa tenue religieuse et refuse de la prendre en charge.

Tous les habitants de New York, y compris les visiteurs et les touristes, ont le droit de profiter de la ville à l'abri de la haine, des préjugés et de la discrimination, quelle que soit la durée de leur séjour. Pour en savoir plus, consultez www.NYC.gov/VisitingNYC